



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Ministre

Paris, le 31 mars 2023

Rachel BOCHER
Présidente de l'Intersyndicat National
des Praticiens Hospitaliers

Sadek BELOUCIF
Président du Syndicat National des
médecins des Hôpitaux Publics

Jean-François CIBIEN
Président d'Action Praticiens Hôpital

Emmanuel LOEB
Président Jeunes Médecins

Norbert SKURNIK
Président de la Coordination Médicale
Hospitalière

Madame, Monsieur,

Comme j'ai pu vous le préciser lors de notre rencontre du 16 mars, je souhaite que l'application de la loi Rist, nécessaire dans la lutte contre les dérives de l'intérim médical, soit aussi le temps de la réflexion sur les enjeux de l'attractivité des métiers soignants et de la fidélisation des médecins à l'hôpital. L'implication durable de nos professionnels à l'hôpital est la clé de la stabilité des équipes et par là même de la qualité de la réponse en santé que nous devons à nos concitoyens.

Suite aux accords du Ségur de la santé et aux avancées déjà obtenues, il est aujourd'hui nécessaire de franchir une nouvelle étape pour ces praticiens hospitaliers qui choisissent l'hôpital, en leur assurant une meilleure reconnaissance de la pénibilité de leur exercice et de la charge qu'ils supportent pour assurer la permanence des soins.

Au regard de ces enjeux, je confirme l'ouverture de concertations visant à répondre aux enjeux d'attractivité et de fidélisation des praticiens au sein des établissements publics de santé, ainsi que l'a annoncé le président de la République lors de ses vœux aux soignants. Placée sous

l'animation de la DGOS, ces séquences, qui se dérouleront d'ici l'été prochain, s'organiseront autour des quatre grandes thématiques :

- La permanence des soins dans les établissements publics de santé et l'amélioration des conditions de participation, de reconnaissance et d'indemnisation des praticiens à ces sujétions ;
- Les questions liées à l'aménagement et à la facilitation des fins de carrière pour les praticiens, ainsi qu'à la retraite hospitalière des personnels enseignants et hospitaliers ;
- Les conditions d'évolution des carrières, qu'il s'agisse de la gestion des carrières, de l'accès aux formations, de l'amélioration de l'accès aux responsabilités, de la valorisation des prises de responsabilités ou encore de l'attractivité des carrières hospitalo-universitaires ;
- L'amélioration des conditions de travail des praticiens, avec notamment la nécessité d'une plus grande proximité dans les prises de décision, une plus grande stabilité des organisations de travail mais également l'engagement d'actions pour faciliter la conciliation entre la vie professionnelle et la vie personnelle.

La concertation autour des deux premières thématiques pourra s'ouvrir à compter du mois de mai, à l'issue de la remise des propositions et recommandations des missions que j'ai demandées : mission de l'IGAS sur la PDSSES, mission confiée à Catherine Uzan sur la retraite des personnels hospitalo-universitaires. Cette échéance permettra, à l'aune des rapports attendus, de disposer des arbitrages interministériels nécessaires pour conduire ces concertations avec les professionnels médicaux mais aussi les représentants des personnels non médicaux.

Sans attendre, des réunions techniques seront organisées dès le mois d'avril par la DGOS, en lien avec le CNG, sur les différents items que recouvre les deux dernières thématiques.

La DGOS fixera dans les prochains jours un calendrier en privilégiant, comme vous l'avez souhaité, des réunions en présentiel. Cet agenda conservera les autres groupes de travail qui vous ont été proposés le 16 février par la DGOS, sur des thématiques attendues qui ont fait l'objet d'une instruction et d'arbitrages telles que les deuxièmes DES et changements de spécialités médicales en cours de carrières, ou encore la gestion des situations complexes.

Afin de réaffirmer mes engagements, je vous confirme un certain nombre de mesures de réassurance attendues dans la perspective de la mise en place de la Loi Rist et du contrôle des dépenses d'intérim à compter du 3 avril :

- En premier lieu, l'absence de réquisition des praticiens des établissements publics de santé. La réquisition de médecins intérimaires inscrits sur les plannings et tableaux de garde qui se désisteraient pourra être en revanche retenue en dernier recours par les ARS.
- En second lieu, la prolongation de la majoration des indemnités de garde de 50% au-delà du 31 mars 2023 et jusqu'au 31 août prochain, dans le cadre d'un arrêté en cours de signature. Cette mesure sera reprise au-delà de cette échéance dans le cadre plus large de mesures relatives à la PDSSES et aux gardes et astreintes.

- Enfin, des mesures d'accompagnement sont par ailleurs prises sur la PST pour passer le cap des mois qui viennent et soutenir l'engagement des praticiens au service de la continuité des soins.

Je vous informe enfin que l'accès des organisations syndicales représentatives aux adresses mails des praticiens sera facilité ; nous fixerons avec vous ces modalités.

En conclusion, je mesure les attentes qui sont les vôtres et la nécessité d'enclencher cette phase de concertation dans les meilleurs délais pour donner au plus vite des perspectives aux praticiens des hôpitaux publics. Comme j'ai pu l'énoncer avec force dans mes vœux vous pouvez compter sur mon engagement personnel dans la restauration de l'attractivité des métiers soignants.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



François BRAUN

Copie :
Arnaud ROBINET
Président de la Fédération Hospitalière de France